

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 OCTOBRE 2025

Convocations du 14 OCTOBRE 2025

Présences et participation

- **Nombre de membres en exercice** : 11
- **Présents** : 6
- **Absents excusés** : 5
- **Nombre de votants** : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno CALEIRO, le Maire.

Président : M. Bruno CALEIRO, le Maire

Étaient présents : Messieurs Bruno CALEIRO, Bernard MEUNIER, Alexis METEYE, Pascal POLIZZI, Laurent BROULOU et Mme Sandrine FOURRE

Étaient Absent excusés : Mesdames Carla Caleiro, Tracy JEROLON , Messieurs Quentin LIENART, Christophe LAMBERT , Gérald MARIER

Pouvoir : aucun pouvoir

Secrétaire de séance : Mme Sandrine FOURRE

Ouverture de la séance

Il constate que le Conseil municipal avait été convoqué une première fois le 17 octobre 2025 à 21h, mais que le quorum n'avait pas été atteint.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, une seconde convocation a été adressée, et le Conseil municipal s'est réuni le 30 septembre 2025 à 20h39, la condition de quorum n'étant alors plus requise pour que le Conseil puisse délibérer valablement.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, choisi parmi les membres du Conseil.

Monsieur Bruno CALEIRO, le Maire de la commune est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Ordre du jour

1. Réalisation des travaux de restauration de l'église et d'entretien qui nécessite de procéder à la dévolution des travaux par délibération.
2. Fixation de l'indemnité de l'adjoint au Maire Mr Bernard Meunier.
3. Adhésion au contrat d'assurance Statuaire 2026-2029 du centre de gestion
4. Demande de subvention pour l'installation d'un portail coulissant pour la sécurisation de l'usine de captage d'eau CD 60.

1 REALISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE ET D'ENTRETIEN QUI NECESSITE DE PROCEDER A LA DEVOLUTION DES TRAVAUX PAR DELIBERATION.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a indiqué aux membres présents qu'il convient de réaliser des travaux de réfection et qu'il est nécessaire de procéder à la dévolution des travaux.

Il indique que ces travaux peuvent faire l'objet d'un marché passé par procédure adaptée en application du Décret 2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

2 FIXATION DE L'INDEMNITE DE L'ADJOINT AU MAIRE MR BERNARD MEUNIER.

- M. **Bernard MEUNIER** a été élu **Adjoint au Maire** lors de la séance du conseil municipal du 03 mars 2025 ;
- Qu'il y a lieu de fixer le montant de son indemnité de fonction conformément aux dispositions légales en vigueur et dans la limite des taux fixés par les textes ;
- que la commune relève de la strate démographique du nombre d'habitants, permettant un taux maximal de [10.7%] de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique, notifié au contrôle de l'égalité, aura un prorata de 6 mois à compter du 01^{er} Octobre 2025.
-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

3 ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUAIRE 2026-2029 DU CENTRE DE GESTION

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant sur l'adhésion au contrat d'assurance statuaire 2026-2029 du centre de gestion du 60 « collectivités jusqu'à 30 agents CNRACL »

Une proposition a été faite sur les conditions de l'assurance :

Assureur : **Relyens Mutual Insurance & Relyens Life Insurance**

Courtier : **Relyens SPS**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2026).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

4 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN PORTAIL COULISSANT POUR LA SECURISATION DE L'USINE DE CAPTAGE D'EAU.

Le plan de financement prévisionnel présenté en séance, sur le projet d'aménagement visant à renforcer la sécurité de l'usine de captage d'eau potable située à **Puiseux le Hauberger** nécessite de sécuriser ce site stratégique pour la distribution d'eau potable de la commune. L'usine de captage d'eau constitue un équipement public essentiel, et que la commune souhaite améliorer la sécurité de ce site par la **pose d'un portail coulissant motorisé** avec dispositif de commande et de contrôle d'accès ; le coût prévisionnel de l'opération s'élève **24950 HT** ; La commune sollicite des **aides financières auprès du cd60 et du SEPT** pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

Clôture de la séance

L'ensemble des points étant épuisés, la séance est levée à 20h39.

Adoption et affichage

Le présent procès-verbal a été adopté le

par le Conseil Municipal.

Affiché le *24.10.2025*

Le Secrétaire de séance,

Mme Sandrine FOURRE

Fourre

Monsieur le Maire,
Bruno CALEIRO



